

SCoT
SUD GARD

COMITE SYNDICAL
REGISTRE DES
DELIBERATIONS
SEANCE DU 22 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le vendredi cinq juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric TOUZELLIER, Président du Syndicat mixte et de Joffrey LEON, Président de séance

Est désigné Secrétaire de séance : Théo GUIGUE

Référence du service :

Budget : JL/GS/VM-13d

Objet de la délibération :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SYNDICAT
MIXTE DU S.CO.T. SUD GARD
DE L'EXERCICE 2025

Etaient présents(es) (57) – 56 lors du vote

Frédéric TOUZELLIER, Président

Joffrey LEON, Président de séance

Jean-Baptiste ANTONELLI, Benjamin BRUNEL, François CHARRIÈRE, Charly CRESPE, Serge GARNIER, Théo GUIGUE, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Sibylle JANNEKEYN, Rémi NICOLAS, Dominique NUTI, *Vice-président(e)s présent(e)s*

Mahieu ALLEGRE, Maya AMER MOUSSA, Chantal ANRDRE, Richard ARNAUD, , Grégory BENEZET, Olivier BENEZET, Marianne BERNÈDE, Jean-Louis BLANC, Emmanuel BOIS, Jean-Pierre BONDOR, Philippe BROUSSES, André CAMBI GOURJON, Hélène CASIER, Nathalie CAVAILLE, , Agnès CHARAIX PY, Fanny DAGUENET, Michel DEBOUVERIE, Jean-Luc DESCLOUX, Gaël DUPRET, Thierry FELINE, Alain FOUQUE, Patrick GARCIA, Philippe GIBELIN, Jean-Pierre GUSAÏ, Pierre JAUMAIN, Bernard JULLIEN, Martine KUFFER, Denis LANOY, Cécile MARQUIER, Véronique MARTIN, Frédéric MESEGUER, Jean-Christophe MORANDINI, Nicolas NADAL, Nathalie PERROT, Patrice PLANES, Angel POBO, Véronique POIGNET-SENGER, Joachim RAMS, Clément ROUSSEL, Serge ROUVIÈRE, Adrien RUY, Gilles TIXADOR, Véronique VAUTRIN, Michel VERDIER, Christophe ZARAGOZA, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Etaient représentés(ées) (9)

Janie ARNEGUY, donne pouvoir à Sibylle JANNEKEYN ; Jean-Antoine BUNOZ, donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER ; Alberto CAMAIONE, donne pouvoir à André CAMBI GOURJON ; Nadine CASTELLANI, donne pouvoir à Alain FOUQUE ; Nelson CHAUDRON, donne pouvoir à Hélène CASIER ; Virginie GRIOTTO, donne pouvoir à Richard ARNAUD ; Stéphane PORRET, donne pouvoir à Jean-Pierre BONDOR ; Magali PRADEILLE, donne pouvoir à Joffrey LEON ; Martine SCOLLO-OGIER donne pouvoir à Charly CRESPE ;

Etaient excusés(ées), absents(es) (22)

Vincent BECHARD, Cédric BONATO, Vincent BOUGET, André BRUNDU, Nicole CHANRON, Amal COUVREUR, Patrick DE GONZAGA, Philippe DESCHAMPS, Bruno FERRIER, Gilles GADILLE, Maryse GIANNACCINI, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Jean-Pierre MEDAN, Nicolas MEIZONNET, Laurent MESPOULET, Jean-Louis NICOLAS, Audrey PASCAL, Gaëtan PREVOTEAU, Yves RODRIGUEZ, David-Alexandre ROUX, Eddy VALADIER, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Frédéric TOUZELLIER – Retiré pour le débat et le vote du Compte administratif 2025

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025
DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD GARD

Monsieur **Joffrey LEON**, membre délégué du bureau du syndicat mixte du SCOT sud Gard, Président de séance, rapporteur expose :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics ;

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°2016-09-B1-001 du 16 septembre 2016 relatif aux conséquences de l'extension de périmètre de trois communautés de communes sur les syndicats mixtes porteurs des SCOT « Sud du Gard » et « Uzège Pont du Gard » ;

Vu la délibération n° 2019-03-18-01d en date du 18 mars 2019 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard révisé ;

Vu la délibération n° 2019-12-10-01d en date du 10 décembre 2019 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard révisé ;

Considérant que le compte administratif établi par l'ordonnateur est en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable de la collectivité ;

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 64 (dont 8 pouvoirs)

(Le Président du syndicat mixte du SCOT Sud Gard, Monsieur Frédéric TOUZELLIER, s'étant retiré au moment du vote)

Pour : ...64.....

Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2025 (en annexe) tel que synthétisé ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépense Ou déficit	Recettes Ou excédents	Dépense Ou déficit	Recettes Ou excédents
Résultats reportés (2024)		148 560,40 €	8 466,28 €			140 094,12 €
Opération de l'exercice	428 720,32 €	556 608,31 €	243 702,91 €	88 020,09 €	672 423,23 €	644 628,40 €
Solde des opérations de 2025	127 887,99 €		-155 682,82 €		-27 794,83 €	
TOTAUX	428 720,32 €	705 168,71 €	252 169,19 €	88 020,09 €	672 423,23 €	784 722,52 €
Résultat de clôture	276 448,39 €		-164 149,10 €		112 299,29 €	

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025
DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD GARD

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

ID : 030-253003297-20260622-2026_22_06_13D-DE

N° 2025-06-22-13d

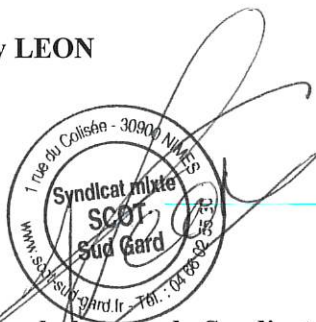
Berger
Levisault

ARTICLE 2 : Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté ce jour ;

ARTICLE 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

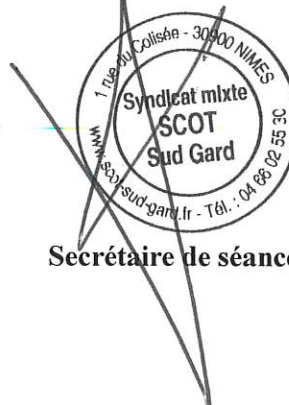
ARTICLE 4 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Joffrey LEON



**Membre du bureau du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard,
Président de séance lors de la
Présentation et du vote du CA 2025**

Théo GUIGUE



Secrétaire de séance